

L'ACCOMPAGNEMENT DU REPRENEUR EN 10 ÉTAPES

L'expert-comptable vous aide à définir votre projet et un profil de cibles. Sa connaissance du tissu économique et des différents acteurs de la transmission lui permettent de vous accompagner dans la recherche et la sélection des cibles.

Sur la base d'un diagnostic complet et pertinent, il vous aide à cerner les opportunités et surtout les risques éventuels liés à la reprise. Il vous assiste dans la négociation, la définition du montage juridique, fiscal et financier de l'opération, et participe à l'élaboration du protocole et des actes.

Conseiller de proximité du dirigeant, l'expert-comptable vous accompagne également dans la phase post reprise.

- 1 – Prise de connaissance du projet de reprise
- 2 – Aide à la définition des cibles
- 3 – Diffusion de l'offre
- 4 – Présélection des cibles
- 5 – Participation à la rédaction de la lettre d'intention
- 6 – Réalisation de l'audit d'acquisition ou « due diligences »
- 7 – Participation aux négociations
- 8 – Ingénierie juridique fiscale et financière
- 9 – Participation à l'élaboration du protocole et des actes
- 10 – Accompagnement du Repreneur post-reprise